

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2016

SÉCURITÉ DE L'USAGE DES DRONES CIVILS - (N° 3750)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD16

présenté par
Mme Le Vern, rapporteure

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« ceux »,

les mots :

« les emballages ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.